

Veillez lire attentivement les directives accompagnant la présente lettre d'envoi et formulaire de choix avant de la remplir. Votre courtier ou un autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.

**LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX
À L'ÉGARD DU DÉPÔT DES ACTIONS ORDINAIRES
DE**

BELL ALIANT INC.

en réponse à l'acquisition forcée faite par

BCE INC.

**VEUILLEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX
POUR DÉPOSER DES CERTIFICATS D'ACTIONS**

BCE Inc. (l'« **initiateur** ») a présenté une offre (l'« **offre** ») aux termes d'une offre et de la note d'information qui y est jointe datées du 14 août 2014, en leur version modifiée par un avis de prolongation daté du 22 septembre 2014 (collectivement, l'« **offre et la note d'information** ») afin d'acheter, selon les modalités et sous réserve des conditions décrites dans ces documents, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « **actions ordinaires** ») de Bell Aliant Inc. (la « **Société** »), à l'exception des actions ordinaires détenues par l'initiateur et les membres de son groupe, pour l'une des contreparties par action suivantes, au choix de chaque porteur d'actions ordinaires : a) une somme au comptant de 31,00 \$, sous réserve d'une répartition proportionnelle (la « **contrepartie au comptant** »); b) 0,6371 de une action ordinaire de l'initiateur, sous réserve d'une répartition proportionnelle (la « **contrepartie en actions** »); ou c) une somme au comptant de 7,75 \$ et 0,4778 de une action ordinaire de l'initiateur (la « **contrepartie au comptant et en actions** »).

Aux termes d'un avis d'acquisition forcée (l'« **avis d'acquisition forcée** ») daté du 10 octobre 2014, l'initiateur s'est prévalu de son droit (l'« **acquisition forcée** ») en vertu du paragraphe 206(2) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** ») d'acquérir toutes les actions ordinaires qu'il n'avait pas acquises dans le cadre de l'offre (les « **actions restantes** »).

En vertu de l'alinéa 206(3)c) de la LCSA, chaque porteur d'actions restantes (un « **actionnaire restant** » ou « **vous** ») doit décider :

- a) de céder ses actions restantes à l'initiateur, au gré de l'actionnaire restant, contre : (i) la contrepartie au comptant; (ii) la contrepartie en actions; ou (iii) la contrepartie au comptant et en actions et, par ailleurs, selon les modalités auxquelles l'initiateur a acquis les actions ordinaires des actionnaires ordinaires qui ont accepté l'offre, sous réserve, dans le cas de la contrepartie au comptant et de la contrepartie en actions, d'une répartition proportionnelle comme il est décrit à la rubrique 12 de l'offre « Répartition proportionnelle aux termes de l'offre »; ou
- b) d'exiger le paiement de la juste valeur de ses actions restantes conformément aux paragraphes 206(9) à (18) de la LCSA en avisant l'initiateur dans les 20 jours de la réception réelle ou réputée de l'avis d'acquisition forcée par l'actionnaire restant, c'est-à-dire au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 10 novembre 2014 (la « **date limite pour faire un choix** »).

Les termes clés utilisés dans la présente lettre d'envoi et formulaire de choix sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et la note d'information, qui peuvent être consultées au www.sedar.com.

Si votre lettre d'envoi et formulaire de choix (ou, s'il y a lieu, un autre avis de demande écrit) n'est pas dûment remplie et reçue par Société de fiducie CST (le « **dépositaire ») au plus tard à 17 h (heure de l'Est) à la date limite pour faire un choix, vous serez réputé avoir choisi de céder vos actions restantes à l'initiateur moyennant la contrepartie au comptant et en actions dont il est fait mention au paragraphe a)(iii) ci-dessus et vous serez réputé avoir reçu cette contrepartie au comptant et en actions en contrepartie de chaque action restante entière.**

Vous devez, dans tous les cas et peu importe si vous choisissez l'option a) ou l'option b) ci-dessus, transmettre votre lettre d'envoi et formulaire de choix et tous les certificats représentant vos actions restantes au dépositaire, en qualité de mandataire de l'initiateur, à l'adresse figurant ci-après au plus tard à 17 h (heure de l'Est) à la date limite pour faire un choix.

La présente lettre d'envoi et formulaire de choix est destinée aux porteurs inscrits de certificats d'actions restantes et aux porteurs inscrits (les « **porteurs de titres des entités devancières** ») de certificats de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le « **Fonds** ») et d'actions d'Aliant Inc. (« **Aliant** »), de Bruncor Inc. (« **Bruncor** »), d'Island Telecom Inc. (« **Island Tel** »), de Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited (« **MT&T** ») et de NewTel Enterprises

Limited (« **NewTel** ») des catégories indiquées dans le tableau suivant (collectivement, les « **titres des entités devancières** », ces titres des entités devancières étant réputés représenter, aux fins de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, un nombre d'actions restantes correspondant au ratio d'échange indiqué dans le tableau suivant) dans le cadre de l'acquisition forcée.

Aux termes d'un plan d'arrangement réalisé le 31 mai 1999 qui a entraîné la formation d'Aliant, d'un plan d'arrangement ultérieur réalisé le 7 juillet 2006 qui a entraîné la formation du Fonds et d'un plan d'arrangement ultérieur réalisé le 1^{er} janvier 2011 qui a entraîné la formation de la Société, les porteurs de titres des entités devancières ont reçu des actions restantes en fonction des ratios d'échange indiqués dans le tableau suivant :

Nom de l'entité devancière	Ratio d'échange des actions restantes
Fonds	1,000 action restante pour 1,000 part du Fonds
Aliant	1,000 action restante pour 1,000 action ordinaire d'Aliant
Bruncor	1,011 action restante pour 1,000 action ordinaire de Bruncor
Island Tel	1,000 action restante pour 1,000 action ordinaire d'Island Tel
MT&T (actions ordinaires)	1,667 action restante pour 1,000 action ordinaire de MT&T
MT&T (actions privilégiées à 7 %)	0,605 action restante pour 1,000 action privilégiée à 7 % de MT&T
NewTel	1,567 action restante pour 1,000 action ordinaire de NewTel

À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, dans la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, toute mention de certificats représentant des actions restantes est réputée inclure les certificats représentant les titres des entités devancières et toute mention d'actionnaires restants est réputée inclure les porteurs de titres des entités devancières.

Le dépositaire, CST Phoenix Advisors (l'« **agent d'information** ») ou votre courtier ou autre conseiller financier peuvent vous aider à remplir la présente lettre d'envoi et formulaire de choix (se reporter à la page couverture arrière du présent document pour obtenir les adresses et les numéros de téléphone du dépositaire et de l'agent d'information). Les personnes dont les actions restantes sont immatriculées au nom d'un courtier, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom devraient immédiatement communiquer avec ce porteur inscrit pour obtenir de l'aide afin de prendre les mesures nécessaires pour faire un choix aux termes des présentes.

La remise de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix et des certificats représentant les actions restantes qui l'accompagnent à une autre adresse du dépositaire que celle qui est indiquée ci-dessous ne constitue pas une livraison valide au dépositaire. Vous devez signer la présente lettre d'envoi et formulaire de choix dans l'espace prévu à cette fin ci-dessous et, si vous êtes une personne des États-Unis (au sens donné à ce terme à la directive 8, « Renseignements fiscaux importants pour les actionnaires américains »), vous devez remplir le formulaire intitulé Form W-9 de l'Internal Revenue Service (« **IRS** ») joint aux présentes (se reporter à la directive 8, « Renseignements fiscaux importants pour les actionnaires américains »).

Certains actionnaires restants qui reçoivent des actions ordinaires de l'initiateur dans le cadre de l'acquisition forcée (que ce soit aux termes de la contrepartie en actions, de la contrepartie au comptant (en cas de répartition proportionnelle) ou de la contrepartie au comptant et en actions) peuvent avoir le droit de faire un choix fiscal (défini dans la case 7 des présentes) pour obtenir un report d'impôt intégral ou partiel à l'égard d'un gain en capital qui pourrait survenir à la disposition d'actions restantes aux termes de l'acquisition forcée.

Les actionnaires restants devraient se reporter à la rubrique 25 de l'offre et la note d'information, « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes », notamment pour connaître le délai et les procédures à respecter ou à suivre pour faire un choix fiscal offert. Les actionnaires restants sont instamment priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des incidences fiscales potentielles pour eux d'une disposition d'actions restantes aux termes de l'acquisition forcée.

Pour obtenir un résumé de certaines incidences fiscales fédérales américaines d'une disposition d'actions restantes aux termes de l'acquisition forcée, les actionnaires restants devraient se reporter à la rubrique 26 de l'offre et la note d'information, « Certaines incidences fiscales fédérales américaines ». Les incidences fiscales fédérales américaines d'une disposition d'actions restantes aux termes de l'acquisition forcée seront généralement les mêmes que les incidences fiscales fédérales américaines décrites à la rubrique 26 de l'offre et la note d'information relativement à une disposition d'actions ordinaires aux termes de l'offre, les mentions de la « date d'expiration » dans ce document devant être remplacées par la date d'acquisition des actions restantes aux termes de l'acquisition forcée. Les actionnaires restants sont instamment priés de consulter leurs conseillers en fiscalité concernant les incidences fiscales américaines éventuelles de l'acquisition forcée et de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires de l'initiateur reçues aux termes de l'acquisition forcée, compte tenu de leur situation particulière, ainsi que les incidences aux termes des lois fiscales américaines étatiques ou locales ou autres qu'américaines.

**DESTINATAIRES : BCE INC.
BELL ALIANT INC.
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CST**

**CASE 1
CHOIX DE LA CONTREPARTIE ET DEMANDE DE RÈGLEMENT**

En vertu de l'alinéa 206(3)c) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le porteur soussigné des actions restantes fait par les présentes le choix qui suit à l'égard des actions restantes dont il est question à la case 2 et représentées par le ou les certificats ci-joints (cocher la case appropriée) :

Les actionnaires restants peuvent choisir uniquement l'UNE des options ci-après :

- a) céder les actions restantes du soussigné contre : (i) la contrepartie au comptant; (ii) la contrepartie en actions; ou (iii) la contrepartie au comptant et en actions (indiquée ci-après) et, par ailleurs, selon les modalités auxquelles l'initiateur a acquis les actions ordinaires des actionnaires ordinaires qui ont accepté l'offre;

CONTREPARTIE AU COMPTANT

Les actionnaires restants qui cochent cette case recevront une somme au comptant de 31,00 \$ pour chaque action restante (sous réserve d'une répartition proportionnelle selon les modalités décrites dans l'offre et la note d'information).

OU

CONTREPARTIE EN ACTIONS

Les actionnaires restants qui cochent cette case recevront 0,6371 action ordinaire de l'initiateur pour chaque action restante (sous réserve d'une répartition proportionnelle selon les modalités décrites dans l'offre et la note d'information).

OU

CONTREPARTIE AU COMPTANT ET EN ACTIONS

Les actionnaires restants qui cochent cette case recevront une somme au comptant de 7,75 \$ et 0,4778 de une action ordinaire de l'initiateur pour chaque action restante.

OU

- b) exiger le paiement de la juste valeur des actions restantes du soussigné qui avise par les présentes l'initiateur de ce choix. **Le choix d'exiger le paiement de la juste valeur implique que vous déposiez une requête auprès d'un tribunal. Si vous comptez choisir cette option, vous devriez envisager de consulter votre conseiller juridique pour connaître la procédure à suivre pour demander le paiement de la juste valeur de vos actions restantes. L'omission de vous conformer rigoureusement à ces procédures pourrait faire en sorte que vous soyez réputé avoir choisi la contrepartie au comptant et en actions dont il est question ci-dessus.**

Vous reconnaissez que si vous n'avez pas l'initiateur de votre choix au plus tard à 17 h (heure de l'Est) à la date limite pour faire un choix ou si un choix n'est pas dûment effectué, vous serez réputé avoir choisi de céder vos actions restantes à l'initiateur moyennant la contrepartie au comptant et en actions mentionnée au paragraphe a)(iii) ci-dessus.

Si un actionnaire restant reçoit une contrepartie au comptant et en actions pour une action restante dans le cadre de l'acquisition forcée, dans toutes les circonstances, y compris la répartition proportionnelle selon les modalités décrites dans l'offre et la note d'information, il sera réputé avoir reçu cette contrepartie au comptant et en actions en contrepartie de l'action restante entière.

Les détails relatifs aux certificats joints par le porteur soussigné d'actions restantes sont les suivants :

Description des actions restantes déposées

CASE 2 – Actions restantes déposées de la Société

(Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste selon le modèle ci-dessous.)

Émetteur (Bell Aliant Inc; le Fonds; Aliant; Bruncor; Island Tel; MT&T et/ou NewTel)	Numéro des certificats (s'il est connu)	Nom et adresse du porteur inscrit (en majuscules)	Nombre d'actions restantes que représente le certificat	Nombre d'actions restantes déposées*

* À moins d'indication contraire, le nombre total d'actions restantes attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé.

CASE 3

**POUR LES ACTIONS RESTANTES DÉTENUES DANS LE RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES
DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

Je, _____ (*nom du participant au DRIP*) dépose également toutes les actions restantes entières détenues dans le régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Société (le « DRIP »), et autorise le dépositaire : (i) à mettre un terme à ma participation au DRIP, (ii) à émettre, s'il y a lieu, un certificat à l'égard des actions restantes entières devant être détenues par le dépositaire en attendant la prise de livraison des actions restantes aux termes de l'acquisition forcée, (iii) à me faire parvenir la contrepartie pour ces actions restantes (voir ci-après) et (iv) à me faire parvenir un chèque à l'égard de toute fraction d'action restante détenue dans le DRIP.

Les actionnaires restants qui déposent leurs actions restantes détenues dans le DRIP seront réputés avoir choisi de recevoir comme contrepartie à l'égard de ces actions restantes, de la même façon et selon la même proportion qu'ils ont choisi de recevoir, à l'égard de leurs actions restantes déposées aux termes des présentes qui ne sont pas détenues dans le DRIP, la contrepartie indiquée à la case 1 ci-dessus.

CESSION DES ACTIONS RESTANTES SELON LES MODALITÉS DE L'OFFRE

Le soussigné accuse réception de l'avis d'acquisition forcée et reconnaît qu'il conclut une convention exécutoire avec l'initiateur conformément aux modalités et aux conditions de l'offre, de l'avis d'acquisition forcée et de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix. Le soussigné déclare et garantit a) qu'il a tous les pouvoirs nécessaires pour déposer, vendre, céder et transférer les actions restantes faisant l'objet de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix (les « **actions restantes déposées** ») et tous les droits et avantages découlant de ces actions restantes, y compris les distributions (au sens donné à ce terme ci-après) cédées aux termes de l'acquisition forcée, b) que les actions restantes déposées et les distributions n'ont pas été vendues, cédées ou transférées et qu'aucune entente n'est intervenue dans le but de vendre, de céder ou de transférer les actions restantes déposées et les distributions à quiconque, c) que le dépôt des actions restantes déposées et des distributions est conforme aux lois applicables et d) qu'à l'acquisition et au règlement par l'initiateur des actions restantes déposées, ce dernier acquerra un titre valable sur celles-ci (et sur toutes les distributions), libre et quitte de priorités, restrictions, charges, réclamations et droits d'autrui conformément aux modalités et aux conditions énoncées dans l'offre et la note d'information, dans l'avis d'acquisition forcée et dans la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.

EN CONTREPARTIE DE L'ACQUISITION FORCÉE ET CONTRE VALEUR REÇUE, le soussigné, par les présentes, reconnaît et accepte irrévocablement l'acquisition forcée à l'égard des actions restantes déposées et remet à l'initiateur les certificats représentant les actions restantes déposées et, selon les modalités et conditions de l'acquisition forcée et de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix et sous réserve de celles-ci, cède et transfère irrévocablement à l'initiateur les actions restantes déposées dans le cadre de l'acquisition forcée ainsi tous les autres droits et avantages que confèrent ces actions ordinaires déposées, y compris toutes les distributions et tous dividendes, paiements, titres, biens ou autres intérêts, à l'exception des dividendes autorisés sur les actions ordinaires (collectivement, les « **distributions** »), pouvant être déclarés, payés, accumulés, émis, distribués, faits ou transférés relativement aux actions restantes déposées à compter du 23 juillet 2014, y compris les dividendes, distributions ou paiements sur ces distributions. Si, malgré cette cession, des distributions sont reçues par le soussigné ou encore doivent être payées à celui-ci ou à son ordre, alors : a) dans le cas d'un dividende, d'une distribution ou d'un paiement en espèces, le montant du dividende, de la distribution ou du paiement sera reçu et détenu par le soussigné pour le compte de l'initiateur et ce, jusqu'à ce que l'initiateur règle ces actions restantes déposées et, dans la mesure où un tel dividende, une telle distribution ou un tel paiement n'est pas supérieur à la contrepartie au comptant par action restante payable par l'initiateur au soussigné dans le cadre de l'acquisition forcée, la contrepartie au comptant par action restante payable par l'initiateur au soussigné dans le cadre de l'acquisition forcée sera réduite du montant de ce dividende, de cette distribution ou de ce paiement; b) dans le cas d'un dividende, d'une distribution, d'un paiement, d'un droit ou de toute autre participation autre qu'en espèces, l'intégralité d'un tel dividende, d'une telle distribution, d'un tel paiement, d'un tel droit ou d'une telle autre participation sera reçue et détenue par le soussigné pour le compte de l'initiateur et sera rapidement remise et transférée par le soussigné au dépositaire pour le compte de l'initiateur, accompagnée des documents de transfert appropriés, et c) dans le cas d'un dividende, d'une distribution ou d'un paiement en espèces d'un montant qui est supérieur à la contrepartie au comptant par action restante payable par l'initiateur au soussigné dans le cadre de l'acquisition forcée, l'intégralité d'un tel dividende, d'une telle distribution ou d'un tel paiement en espèces sera reçue et détenue par le soussigné pour le compte de l'initiateur et sera rapidement remise et transférée par le soussigné au dépositaire pour le compte de l'initiateur, accompagnée des documents de transfert appropriés.

Le soussigné comprend et reconnaît qu'aucun certificat matériel d'actions ordinaires de l'initiateur ne sera délivré aux actionnaires restants. Le dépositaire remettra un relevé généré par un système d'inscription directe (un « **relevé du SID** ») avec un chèque, s'il y a lieu, correspondant à la composante au comptant de la contrepartie. Les actions ordinaires de l'initiateur seront détenues au nom des actionnaires restants concernés et inscrites par voie électronique dans les registres de l'initiateur.

Le soussigné donne la directive à l'initiateur et au dépositaire de mettre à la poste, à la suite de l'acquisition par l'initiateur des actions ordinaires déposées, les chèques, s'il y a lieu, libellés en dollars canadiens et/ou les relevés du SID représentant les actions ordinaires de l'initiateur, s'il y a lieu, auxquels le soussigné a droit, par courrier affranchi de première classe, ou de conserver ces chèques et ces relevés du SID, selon le cas, représentant des actions ordinaires de l'initiateur aux fins de remise en mains propres, conformément aux directives données ci-après. Les chèques et les relevés du SID postés conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste.

Le soussigné comprend et reconnaît qu'en aucun cas de l'intérêt ne sera payé sur la contrepartie à l'égard des actions restantes achetées par l'initiateur ou le dépositaire aux personnes ayant déposé des actions restantes ni ne s'accumulera en leur faveur quel que soit le délai de paiement de ces actions.

Le dépositaire agira à titre de mandataire des personnes qui auront déposé des actions restantes dans le cadre de l'acquisition forcée aux fins de recevoir de l'initiateur des relevés du SID à l'égard des actions ordinaires de l'initiateur et un paiement au comptant, s'il y a lieu, et de remettre ces relevés du SID et ce paiement au comptant à ces personnes. La réception de ceux-ci par le dépositaire sera réputée constituer la réception du paiement par les personnes qui auront déposé des actions ordinaires.

En aucune circonstance un actionnaire restant n'aura le droit de recevoir une fraction d'action ordinaire de l'initiateur. Si le nombre global d'actions ordinaires de l'initiateur à émettre à un actionnaire restant dans le cadre de l'acquisition forcée devait entraîner l'émission d'une fraction d'action ordinaire de l'initiateur, a) le nombre d'actions ordinaires de l'initiateur devant être reçues par l'actionnaire restant sera arrondi à la baisse à l'action ordinaire de l'initiateur entière la plus près et b) au lieu d'une fraction d'action ordinaire de l'initiateur, l'actionnaire restant recevra un paiement au comptant en dollars canadiens (arrondi à la baisse au cent le plus près) correspondant au produit du cours de clôture des actions ordinaires de l'initiateur à la Bourse de Toronto le jour ouvrable précédant immédiatement la date à laquelle cette fraction d'une action ordinaire de l'initiateur serait par ailleurs émise, multiplié par cette fraction d'une action ordinaire de l'initiateur.

Conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements, un plafond de 25 millions de dollars a été établi pour les chèques, les traites bancaires et les autres paiements papier traités par un système de compensation du Canada. En conséquence, tout paiement de plus de 25 millions de dollars sera versé par le dépositaire au soussigné par virement télégraphique conformément aux Règles du Système de transfert de paiements de grande valeur établies par l'Association canadienne des paiements. Ainsi, le règlement auprès du soussigné comportant un paiement de plus de 25 millions de dollars sera effectué conformément aux directives relatives au virement télégraphique transmises par écrit par le soussigné au dépositaire. Si des directives relatives au virement télégraphique sont nécessaires, tel qu'il est indiqué ci-dessus, le dépositaire communiquera avec le soussigné pour obtenir les directives relatives au virement télégraphique. Tout retard de paiement par le dépositaire en raison des directives relatives au virement télégraphique fournies par le soussigné ne donnera pas à ce dernier le droit de se faire verser de l'intérêt ou un autre dédommagement en sus des montants auxquels il a droit dans le cadre de l'acquisition forcée.

CASE 4

(se reporter aux directives 2 et 3)
**ÉMETTRE LE OU LES RELEVÉ(S) DU SID
 ET LE CHÈQUE
 (S'IL Y A LIEU)
 AU NOM DE :**
 (en caractères d'imprimerie)

 Nom

 Adresse

 Ville et province ou État

 Pays et code postal

 Téléphone – heures de bureau

 Numéro d'identification aux fins de l'impôt, numéro
 d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale
 (se reporter au Form W-9 de l'IRS ci-joint)
CASE 5

(se reporter aux directives 2 et 3)
**FAIRE PARVENIR LE OU LES RELEVÉ(S) DU
 SID ET LE CHÈQUE (S'IL Y A LIEU) (À MOINS
 QUE LA CASE 6 NE SOIT COCHÉE) À :**
 (en caractères d'imprimerie)

 Nom

 Adresse

 Ville et province ou État

 Pays et code postal
CASE 6

- CONSERVEZ LE OU LES RELEVÉ(S) DU SID ET LE CHÈQUE (S'IL Y A LIEU) POUR CUEILLETTE CONTRE UN RÉCÉPISSÉ
 AU BUREAU DU DÉPOSITAIRE OÙ LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX EST DÉPOSÉE

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE RESTANT

Signature garantie par (si la directive 3 l'exige) :

Date : _____

 Signature autorisée du garant

 Signature du porteur d'actions restantes ou de son représentant autorisé –
 Se reporter aux directives 2 et 4

 Nom du garant (en caractères d'imprimerie)

 Nom du porteur d'actions restantes (en caractères d'imprimerie)

 Adresse du garant (en caractères d'imprimerie)

 Nom du représentant autorisé, s'il y a lieu

 Numéro d'identification aux fins de l'impôt, numéro
 d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale du
 porteur d'actions restantes

 Numéro de téléphone de jour et numéro de télécopieur du
 porteur d'actions restantes ou numéro de téléphone de jour et
 numéro de télécopieur du représentant autorisé

CASE 7

CHOIX DE REPORT D'IMPÔT POUR LES PORTEURS ADMISSIBLES

Comme il est décrit à la rubrique 25 de l'offre et la note d'information, « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes », un porteur admissible qui reçoit des actions ordinaires de l'initiateur (que ce soit aux termes de la contrepartie en actions, de la contrepartie au comptant (en cas de répartition proportionnelle) ou de la contrepartie au comptant et en actions) à titre de contrepartie pour les actions restantes de cet actionnaire peut obtenir un report d'impôt total ou partiel à l'égard de la disposition des actions restantes dans le cadre de l'acquisition forcée en déposant auprès de l'Agence du revenu du Canada (et, s'il y a lieu, d'une autorité fiscale provinciale) un choix conjoint fait par le porteur admissible et l'initiateur en vertu du paragraphe 85(1) ou 85(2) de la Loi de l'impôt et des dispositions correspondantes de toute loi fiscale provinciale applicable (collectivement, le « **choix fiscal** »).

L'expression « porteur admissible » désigne un porteur véritable d'actions restantes qui est a) un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt et n'est pas exonéré de l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt ou b) une société de personnes dont un membre est résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt et n'est pas exonéré de l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les actionnaires restants devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité quant à savoir s'ils devraient faire ou non ce choix fiscal et, dans l'affirmative, obtenir la procédure à cette fin. **Il revient aux porteurs admissibles de prendre les mesures nécessaires pour faire un choix fiscal valide.**

Le choix fiscal ne peut être fait que par un porteur admissible qui reçoit des actions ordinaires de l'initiateur (que ce soit aux termes de la contrepartie en actions, de la contrepartie au comptant (en cas de répartition proportionnelle) ou de la contrepartie au comptant et en actions) à titre de contrepartie à l'égard des actions restantes de cet actionnaire déposées dans le cadre de l'acquisition forcée. L'initiateur ne fera pas de choix fiscal avec toute autre personne dans le cadre de l'acquisition forcée. Exception faite de l'exercice du choix par l'initiateur, il incombe exclusivement aux porteurs admissibles effectuant le choix de voir à la conformité aux exigences applicables à un choix fiscal valide.

Les porteurs admissibles qui souhaitent faire un choix fiscal doivent obtenir les directives et les renseignements relatifs au choix fiscal sur le site Web de l'initiateur (www.bce.ca/investisseurs). Un porteur admissible doit fournir les renseignements nécessaires en conformité avec la procédure énoncée sur ce site Web dans les 90 jours qui suivent la disposition des actions restantes dans le cadre de l'acquisition forcée.

CASE 8

À REMPLIR PAR TOUS LES PORTEURS EN COCHANT UNE CASE CI-DESSOUS

STATUT À TITRE D'ACTIONNAIRE AMÉRICAIN

(se reporter à la directive 8)

Indiquez si vous êtes ou non un actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire américain.

- La personne qui signe la présente lettre d'envoi et formulaire de choix déclare qu'elle n'est pas un actionnaire américain et qu'elle n'agit pas pour le compte d'un actionnaire américain.
- La personne qui signe la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est un actionnaire américain ou agit pour le compte d'un actionnaire américain.

Un « **actionnaire américain** » est un porteur d'actions restantes a) qui fournit à la case 4 ou à la case 5 une adresse qui est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession des États-Unis ou b) qui est une personne des États-Unis (U.S. Person) aux fins de l'impôt fédéral américain (tel qu'il est décrit plus en détail à la directive 8).

Afin d'éviter une retenue d'impôt de réserve américain, si vous êtes un actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire américain, vous devez généralement remplir le formulaire intitulé Form W-9 de l'IRS joint aux présentes ou fournir par ailleurs une attestation indiquant que vous êtes exonéré de la retenue d'impôt de réserve, comme le prévoit la directive 8, « Renseignements fiscaux importants pour les actionnaires américains ». Si vous êtes un actionnaire américain mais que vous n'êtes pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral américain ou que vous n'agissez pas pour le compte d'une telle personne des États-Unis, vous devez alors remplir le formulaire intitulé Form W-8 approprié de l'IRS afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve. Si vous avez besoin d'un formulaire intitulé Form W-8 de l'IRS, veuillez communiquer avec le dépositaire. Ces formulaires sont également disponibles (en anglais) sur le site Web de l'IRS à l'adresse www.irs.gov. (Se reporter à la directive 8.)

DIRECTIVES ET AUTRES CONDITIONS

1. Utilisation de la lettre d'envoi et formulaire de choix

- a) La présente lettre d'envoi et formulaire de choix, ou un facsimilé signé à la main de celle-ci, dûment remplie et signée, dans chacun des cas avec les garanties de signature, si elles sont requises aux termes de la directive 3 ci-après, avec tous les autres documents requis aux termes de l'avis d'acquisition forcée et de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix avec les certificats ci-joints représentant les actions restantes déposées doivent parvenir au dépositaire à l'un ou l'autre des bureaux indiqués à la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix avant 17 h (heure de l'Est) à la date limite pour faire un choix.
- b) Le mode de livraison des certificats représentant les actions restantes, de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix et de tous les autres documents requis est au choix et aux risques de la personne qui les dépose, et leur livraison sera réputée valide seulement lorsque ces documents seront réellement reçus par le dépositaire aux bureaux indiqués à la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix. L'initiateur recommande que tous ces documents soient remis en mains propres au dépositaire et qu'un récépissé soit obtenu ou, s'ils sont postés, qu'ils soient envoyés par courrier recommandé adéquatement assurés avec accusé de réception.
- c) Les actionnaires restants dont les actions restantes sont immatriculées au nom d'un prête-nom devraient communiquer avec leur courtier en valeurs, leur banque, leur société de fiducie ou leur autre prête-nom pour qu'il les aide à déposer leurs actions restantes.

2. Signatures

Aucune garantie de signature n'est requise sur la présente lettre d'envoi et formulaire de choix dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est signée par le porteur inscrit des actions restantes au moyen d'une signature en tous points conforme au nom du porteur inscrit figurant sur les certificats d'actions déposés avec les présentes, et la contrepartie doit être livrée directement à ce porteur inscrit;
- b) les actions restantes sont déposées pour le compte d'un établissement admissible.

Dans tous les autres cas, toutes les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi et formulaire de choix doivent être garanties par un établissement admissible, comme il est plus amplement indiqué dans la directive 3 ci-après. Si un certificat représentant des actions restantes est immatriculé au nom d'une autre personne que le signataire de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix ou si la contrepartie doit être livrée à une autre personne que le porteur inscrit, le certificat doit être endossé ou accompagné d'une procuration appropriée signée, dans chaque cas, au moyen d'une signature en tous points conforme au nom du porteur inscrit qui figure sur le certificat, et la signature figurant sur le certificat ou sur la procuration doit être garantie par un établissement admissible.

Un « **établissement admissible** » désigne une banque à charte de l'annexe I canadienne, un membre du Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement des membres d'une bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis, des membres de l'Organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières, des membres de la Financial Industry Regulatory Authority ou encore des banques ou des sociétés de fiducie aux États-Unis.

3. Garantie des signatures

Si la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est signée par une autre personne que les porteurs inscrits des actions restantes déposées ou si le paiement doit être fait ou émis au nom d'une autre personne que les porteurs inscrits des actions restantes déposées, cette signature doit être garantie par un établissement admissible (toutefois, une telle garantie n'est pas nécessaire si la signature est celle d'un établissement admissible).

4. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est signée par une personne agissant à titre d'exécuteur, de liquidateur testamentaire, d'administrateur, de fiduciaire ou de gardien ou pour le compte d'une société, d'une société de personnes ou d'une association, ou est signée par toute autre personne agissant à titre de représentant, la présente lettre d'envoi et formulaire de choix doit être accompagnée d'une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir. L'initiateur ou le dépositaire, à leur entière appréciation, peuvent exiger de cette personne une preuve additionnelle de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

5. Loi applicable

L'avis d'acquisition forcée et toutes les ententes découlant de l'avis d'acquisition forcée seront interprétés conformément aux lois de la province d'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent et régis par ces lois. Chaque partie à toute entente découlant de l'avis d'acquisition forcée s'en remet inconditionnellement et irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de la province d'Ontario.

6. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la présente lettre d'envoi et formulaire de choix pour inscrire tous les certificats représentant les actions restantes déposées, les autres numéros de certificats et le nombre d'actions restantes déposées peuvent être indiqués sur une liste distincte signée et jointe à la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.
- b) Si des actions restantes déposées sont immatriculées sous diverses formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faudra signer une lettre d'envoi et formulaire de choix distincte pour chaque immatriculation différente.

- c) Aucun dépôt de remplacement, dépôt conditionnel ni dépôt éventuel ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi et formulaire de choix ou un facsimilé de celle-ci, tous les porteurs déposants d'actions restantes renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des actions restantes déposées à des fins de paiement, sauf si les lois applicables l'exigent.
- d) Avant de remplir la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, il vous est fortement conseillé de lire soigneusement et intégralement l'avis d'acquisition forcée qui l'accompagne.
- e) Il appartient à l'initiateur, à son gré, de trancher toutes les questions ayant trait à la validité, à la forme, à l'admissibilité (y compris la réception dans les délais prévus) et à l'acceptation des actions restantes déposées dans le cadre de l'acquisition forcée. Les actionnaires restants déposants reconnaissent que ces décisions seront définitives et les lieront. L'initiateur se réserve le droit absolu de rejeter les dépôts ou les choix qui, selon lui, n'ont pas été faits en bonne et due forme ou qu'il pourrait être illégal d'accepter en vertu des lois d'un territoire donné. L'initiateur se réserve le droit absolu, à son gré, de renoncer à tout défaut ou à toute irrégularité relativement à un dépôt d'actions restantes ou à un choix. Aucun dépôt d'actions restantes ni aucun choix ne sera réputé être dûment fait à moins que tous les défauts et toutes les irrégularités aient été corrigés ou aient fait l'objet d'une renonciation. Ni l'initiateur, ni le dépositaire, ni aucune autre personne que ce soit ne seront tenus de signaler un défaut ou une irrégularité dans un dépôt ou un choix, et ils n'engagent aucunement leur responsabilité s'ils omettent de donner un tel avis à cet égard. L'interprétation que fait l'initiateur des modalités et des conditions de l'offre et note d'information, de l'avis d'acquisition forcée et de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est définitive et lie les parties. L'initiateur se réserve le droit, à son gré, de permettre à un actionnaire restant de céder des actions restantes dans le cadre de l'acquisition forcée d'une autre façon que celle qui est indiquée aux présentes.
- f) Dans aucune circonstance l'initiateur ou le dépositaire ne seront tenus de payer quelque somme que ce soit du fait de tout retard survenu dans l'échange d'actions restantes ou dans les paiements devant être effectués en lieu et place de fractions d'actions ordinaires de l'initiateur à toute personne à l'égard d'actions restantes acquises par l'initiateur aux termes de l'acquisition forcée.
- g) On peut se procurer d'autres exemplaires de l'offre et la note d'information, de l'avis d'acquisition forcée, de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix auprès du dépositaire ou de l'agent d'information à son bureau dont l'adresse est indiquée ci-après.

7. Perte de certificats

En cas de perte, de destruction, de détérioration d'un certificat d'actions ou si un tel certificat est égaré, la présente lettre d'envoi et formulaire de choix doit être remplie avec le plus de détails possible et envoyée au dépositaire accompagnée d'une lettre décrivant la perte. Le dépositaire fera parvenir cette lettre à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société de façon que l'agent des transferts puisse donner des directives de remplacement. En cas de perte, de destruction, de détérioration d'un certificat d'actions ou si un tel certificat est égaré, veuillez vous assurer de fournir votre numéro de téléphone de façon que le dépositaire ou l'agent des transferts de la Société puisse communiquer avec vous.

8. Renseignements fiscaux importants pour les actionnaires américains

Le droit de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis exige de façon générale qu'un actionnaire américain qui reçoit du comptant en échange d'actions restantes fournisse au dépositaire son numéro d'identification du contribuable exact (« NIC ») (*TIN*) qui, dans le cas d'un actionnaire restant qui est un particulier, correspond généralement au numéro d'assurance sociale de celui-ci. Si le NIC exact ou un motif adéquat de dispense n'est pas fourni au dépositaire, selon le cas, ce porteur pourrait être assujéti aux pénalités imposées par l'IRS et à un impôt de retenue correspondant à 28 % du produit brut de tout paiement reçu aux termes des présentes.

De façon générale, afin d'empêcher qu'un impôt de retenue ne soit prélevé, chaque actionnaire américain doit fournir son NIC exact en remplissant le formulaire W-9 de l'IRS, qui est joint à la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, qui exige que ce porteur atteste sous peine de parjure : (1) que le NIC fourni est exact (ou que ce porteur est en attente d'un NIC); (2) que (i) le porteur est dispensé de l'impôt de retenue; (ii) le porteur n'a pas été informé par l'IRS que le porteur est assujéti à un impôt de retenue par suite de son omission de déclarer tout l'intérêt ou tous les dividendes ou (iii) que l'IRS a informé le porteur que le porteur n'est plus assujéti à un impôt de retenue; (3) que le porteur est une personne des États-Unis (y compris une personne étrangère résidant aux États-Unis) et (4) que les codes en vertu de la FATCA saisis (le cas échéant) indiquant que le porteur est exonéré de la déclaration en vertu de la FATCA sont exacts.

Aux fins de l'impôt fédéral des États-Unis, une « **personne des États-Unis** » est : (i) un particulier citoyen ou résident des États-Unis; (ii) une société de personnes, une société par actions, une société ou une association créée ou constituée en vertu des lois des États-Unis, d'un État des États-Unis ou du district de Columbia; (iii) une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt fédéral américain quelle qu'en soit la source ou (iv) une fiducie si a) cette fiducie a valablement choisi d'être traitée à titre de personne des États-Unis aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis ou b) sur laquelle un tribunal américain est en mesure d'exercer la supervision principale à l'égard de son administration et dont une ou plusieurs personnes des États-Unis ont l'autorité de contrôler toutes les décisions importantes de cette fiducie.

Les porteurs exonérés (y compris, entre autres, les sociétés par actions) ne sont pas assujéti aux exigences de l'impôt de retenue. Afin de prévenir de possibles retenues erronées d'impôt de retenue, un porteur exonéré doit inscrire son NIC exact à la partie 1 du formulaire W-9 de l'IRS et fournir les codes applicables dans la case appelée « Exemptions ».

Si un actionnaire américain n'a pas de NIC, ce porteur doit : (1) consulter les directives relatives à la demande d'un NIC figurant dans le formulaire W-9 de l'IRS; (2) écrire « Applied For » dans l'espace réservé au NIC à la partie 1 du formulaire W-9 de l'IRS et (3) signer et dater le formulaire W-9 de l'IRS. Dans ce cas, le dépositaire peut retenir 28 % du produit brut de tout paiement effectué à ce porteur avant le moment où un NIC dûment attesté est fourni au dépositaire.

Si le formulaire W-9 de l'IRS ne s'applique pas à un actionnaire américain parce que ce porteur n'est pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral des États-Unis, ce porteur devra plutôt soumettre un formulaire W-8 de l'IRS approprié et dûment rempli intitulé « Certificate of

Foreign Status », signé sous peine de parjure, afin d'éviter l'impôt de retenue. Un formulaire W-8 approprié peut être obtenu auprès du dépositaire. Ces formulaires sont également disponibles sur le site Web de l'IRS à www.irs.gov ou par téléphone à 1-800-TAX-FORM (1-800-820-3676).

UN PORTEUR AMÉRICAIN QUI OMET DE DÛMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS OU, S'IL Y A LIEU, LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ DE L'IRS, POURRAIT ÊTRE ASSUJETTI À UN IMPÔT DE RETENUE CORRESPONDANT À 28 % DU PRODUIT BRUT DE TOUT PAIEMENT AU COMPTANT FAIT À CE PORTEUR AUX TERMES DE L'ACQUISITION FORCÉE ET POURRAIT ÊTRE ASSUJETTI À DES PÉNALITÉS. TOUTE SOMME RETENUE EN VERTU DES RÈGLES RELATIVES À L'IMPÔT DE RETENUE PEUT ÊTRE PORTÉE AU CRÉDIT DE L'IMPÔT FÉDÉRAL AMÉRICAIN À PAYER DE CE PORTEUR ET TOUT EXCÉDENT PEUT ÊTRE REMBOURSÉ SI LES RENSEIGNEMENTS EXACTS SONT FOURNIS À L'IRS EN TEMPS OPPORTUN.

CHAQUE PORTEUR AMÉRICAIN EST FORTEMENT INVITÉ À CONSULTER SES CONSEILLERS EN FISCALITÉ INDÉPENDANTS AFIN D'ÉTABLIR SI CE PORTEUR EST TENU DE PRODUIRE UN FORMULAIRE W-9 DE L'IRS, S'IL EST EXONÉRÉ DE L'IMPÔT DE RETENUE OU S'IL EST TENU DE PRODUIRE UN FORMULAIRE W-8 DE L'IRS.

9. Assistance

LE DÉPOSITAIRE (SE REPORTER À LA PAGE COUVERTURE ARRIÈRE POUR OBTENIR SON ADRESSE ET SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE) OU VOTRE COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES, VOTRE DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE, VOTRE AVOCAT OU UN AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL SERA EN MESURE DE VOUS AIDER À REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX.

LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX OU UN FACSIMILÉ DE CELLE-CI SIGNÉ À LA MAIN (ACCOMPAGNÉ DES CERTIFICATS D' ACTIONS RESTANTES DÉPOSÉES ET DE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS) DOIT PARVENIR AU DÉPOSITAIRE AU PLUS TARD À 17 H (HEURE DE L'EST) À LA DATE LIMITE POUR FAIRE UN CHOIX.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

**Give Form to the
 requester. Do not
 send to the IRS.**

Print or type See Specific Instructions on page 2.	Name (as shown on your income tax return)	
	Business name/disregarded entity name, if different from above	
	Check appropriate box for federal tax classification: <input type="checkbox"/> Individual/sole proprietor <input type="checkbox"/> C Corporation <input type="checkbox"/> S Corporation <input type="checkbox"/> Partnership <input type="checkbox"/> Trust/estate <input type="checkbox"/> Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=partnership) ▶ _____ <input type="checkbox"/> Other (see instructions) ▶ _____	Exemptions (see instructions): Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____
	Address (number, street, and apt. or suite no.)	Requester's name and address (optional)
	City, state, and ZIP code	
List account number(s) here (optional)		

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on the "Name" line to avoid backup withholding. For individuals, this is your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the Part I instructions on page 3. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN* on page 3.

Social security number									

Note. If the account is in more than one name, see the chart on page 4 for guidelines on whose number to enter.

Employer identification number									

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me), and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding, and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below), and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions on page 3.

Sign Here	Signature of U.S. person ▶	Date ▶
------------------	----------------------------	--------

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. The IRS has created a page on IRS.gov for information about Form W-9, at www.irs.gov/w9. Information about any future developments affecting Form W-9 (such as legislation enacted after we release it) will be posted on that page.

Purpose of Form

A person who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) to report, for example, income paid to you, payments made to you in settlement of payment card and third party network transactions, real estate transactions, mortgage interest you paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, or contributions you made to an IRA.

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN to the person requesting it (the requester) and, when applicable, to:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the

withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and

4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct.

Note. If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien,
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States,
- An estate (other than a foreign estate), or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States:

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity,
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust, and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Publication 515, Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items:

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS a percentage of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the Part II instructions on page 3 for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code* on page 3 and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships* on page 1.

What is FATCA reporting? The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code* on page 3 and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account, for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Name

If you are an individual, you must generally enter the name shown on your income tax return. However, if you have changed your last name, for instance, due to marriage without informing the Social Security Administration of the name change, enter your first name, the last name shown on your social security card, and your new last name.

If the account is in joint names, list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of the form.

Sole proprietor. Enter your individual name as shown on your income tax return on the "Name" line. You may enter your business, trade, or "doing business as (DBA)" name on the "Business name/disregarded entity name" line.

Partnership, C Corporation, or S Corporation. Enter the entity's name on the "Name" line and any business, trade, or "doing business as (DBA) name" on the "Business name/disregarded entity name" line.

Disregarded entity. For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulation section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on the "Name" line. The name of the entity entered on the "Name" line should never be a disregarded entity. The name on the "Name" line must be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on the "Name" line. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on the "Business name/disregarded entity name" line. If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Note. Check the appropriate box for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on the "Name" line (Individual/sole proprietor, Partnership, C Corporation, S Corporation, Trust/estate).

Limited Liability Company (LLC). If the person identified on the "Name" line is an LLC, check the "Limited liability company" box only and enter the appropriate code for the U.S. federal tax classification in the space provided. If you are an LLC that is treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, enter "P" for partnership. If you are an LLC that has filed a Form 8832 or a Form 2553 to be taxed as a corporation, enter "C" for C corporation or "S" for S corporation, as appropriate. If you are an LLC that is disregarded as an entity separate from its owner under Regulation section 301.7701-3 (except for employment and excise tax), do not check the LLC box unless the owner of the LLC (required to be identified on the "Name" line) is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes. If the LLC is disregarded as an entity separate from its owner, enter the appropriate tax classification of the owner identified on the "Name" line.

Other entities. Enter your business name as shown on required U.S. federal tax documents on the "Name" line. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on the "Business name/disregarded entity name" line.

Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the *Exemptions* box, any code(s) that may apply to you. See *Exempt payee code* and *Exemption from FATCA reporting code* on page 3.

Exempt payee code. Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding. Corporations are exempt from backup withholding for certain payments, such as interest and dividends. Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.

Note. If you are exempt from backup withholding, you should still complete this form to avoid possible erroneous backup withholding.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding:

- 1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)
- 2—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- 3—A state, the District of Columbia, a possession of the United States, or any of their political subdivisions or instrumentalities
- 4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities
- 5—A corporation
- 6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a possession of the United States
- 7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission
- 8—A real estate investment trust
- 9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- 10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)
- 11—A financial institution
- 12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian
- 13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney, and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements.

- A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)
- B—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- C—A state, the District of Columbia, a possession of the United States, or any of their political subdivisions or instrumentalities
- D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Reg. section 1.1472-1(c)(1)(i)
- E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Reg. section 1.1472-1(c)(1)(i)
- F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

- G—A real estate investment trust
- H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- I—A common trust fund as defined in section 584(a)
- J—A bank as defined in section 581
- K—A broker
- L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)
- M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN. However, the IRS prefers that you use your SSN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner (see *Limited Liability Company (LLC)* on page 2), enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note. See the chart on page 4 for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local Social Security Administration office or get this form online at www.ssa.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. You can get Forms W-7 and SS-4 from the IRS by visiting IRS.gov or by calling 1-800-TAX-FORM (1-800-829-3676).

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note. Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if items 1, 4, or 5 below indicate otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on the "Name" line must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code* earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account)	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Custodian account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
4. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee) b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The grantor-trustee ¹ The actual owner ¹
5. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
6. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulation section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor*
For this type of account:	Give name and EIN of:
7. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
8. A valid trust, estate, or pension trust	Legal entity ⁴
9. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
10. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
11. Partnership or multi-member LLC	The partnership
12. A broker or registered nominee	The broker or nominee
13. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
14. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulation section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or "DBA" name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships* on page 1.

*Note. Grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note. If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records from Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, social security number (SSN), or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Publication 4535, Identity Theft Prevention and Victim Assistance.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a system problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes. Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at: spam@uce.gov or contact them at www.ftc.gov/idtheft or 1-877-IDTHEFT (1-877-438-4338).

Visit IRS.gov to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information. Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.

Le dépositaire pour l'acquisition forcée est :

Société de fiducie CST

Par la poste

P. O. Box 1036
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario) M5C 2K4
Canada

À l'attention de : Opérations de sociétés

Par courrier recommandé, en mains propres ou par messenger

B1 Level
320 Bay Street
Toronto (Ontario) M5H 4A6
Canada

À l'attention : Opérations de sociétés

En mains propres

1660 Hollis Street
Centennial Building
Suite 406, 4th floor
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V7
Canada

Sans frais : 1-866-271-6893

Appels internationaux : 1-416-682-3860

Courriel : demandes@canstockta.com

L'agent d'information pour l'acquisition forcée est :

CST Phoenix Advisors

Numéro sans frais en Amérique du Nord :

1-866-822-1244

Courriel : demandes@phoenixadvisorscst.com

Numéro de télécopieur sans frais : 1-888-509-5907

À l'extérieur de l'Amérique du Nord et pour les banques et courtiers à frais virés : 1-201-806-7301

Les actionnaires restants peuvent adresser toute question ou toute demande d'aide ou d'exemplaires additionnels de l'offre et la note d'information, dans leur version modifiée à l'occasion, de l'avis d'acquisition forcée et de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix au dépositaire, aux adresses indiquées ci-dessus. Ils peuvent également communiquer avec leur courtier en valeurs mobilières, leur banque, leur société de fiducie ou tout autre prête-nom pour obtenir de l'aide au sujet de l'acquisition forcée.